



Metz, le 25 aout 2020

## CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

### ARTICLE 1 DEFINITIONS

Au sein des présentes conditions générales d'utilisation, les termes suivants sont entendus tels que définis ci-dessous :

**Acceptation** : Désigne l'acceptation par l'Acheteur d'une Proposition de Contrat et entraînant pour l'Acheteur l'obligation d'effectuer une Opération de paiement dans les conditions décrites ci-après.

**Acheteur** : désigne tout Utilisateur personne physique d'au moins 18 ans, agissant à des fins non-professionnelles, titulaire d'un Compte, qui souhaite acheter un Produit à un Vendeur.

**Annonce** : désigne une annonce émise par un Vendeur et portant sur la vente d'un Produit, quels qu'en soient la forme et le support.

**Appareils** : désigne conjointement tout téléphone intelligent (« smartphone ») et toute tablette tactile disposant d'une connexion au réseau Internet.

**Application** : désigne l'application DELIPAY disponible gratuitement en libre téléchargement depuis le Google® Play Store (pour sa version Android) et App Store d'Apple® (pour sa version iOS), sur les Appareils, permettant aux Utilisateurs d'accéder au Services tels que définis ci-après.

**Produit** : désigne tout bien dont la vente n'est pas interdite par la réglementation française applicable et qui est proposé à la vente par le Vendeur sur une Annonce.

**Bordereau d'Expédition** : désigne les instructions d'envoi et plus particulièrement le bon d'envoi prépayé généré par Mondial Relay ® indiquant l'adresse désignée par l'Acheteur lors de l'Acceptation de la Proposition de Contrat. Le Vendeur doit apposer ce bon sur le Colis selon les instructions de Mondial Relay ®.

**CGU** : désigne les présentes conditions générales d'utilisation applicables aux Services.

**Code PIN** : désigne un code confidentiel de 4 chiffres créé par l'Utilisateur au moment de la création de son Compte permettant à ce dernier d'accéder à des fonctionnalités de l'Application nécessitant un accord renforcé de l'Utilisateur.

**Colis** : désigne l'emballage contenant le Produit et permettant de le protéger, le cas échéant, lors de son acheminement à l'Acheteur lorsque les Utilisateurs ont entendu utiliser le Service d'Expédition. A ce titre, le Colis doit répondre aux conditions d'emballage telles que décrites dans les conditions générales de ventes du prestataire de services de livraison Mondial Relay® (<https://www.mondialrelay.fr/envoi-de-colis/conditions-generales-de-vente/>) et/ou



toutes autres instructions susceptibles de s'appliquer (« comment bien emballer mon colis Mondial Relay® »...).

**Compte** : désigne l'espace personnel dédié à l'Utilisateur sur l'Application, auquel il peut accéder en s'inscrivant (pour la première fois) et en se connectant (les fois suivantes) sur l'Application. Il permet à l'Utilisateur d'accéder aux Services.

**Contrat** : désigne tout contrat de vente conclu entre un Acheteur et Vendeur formalisé par l'intermédiaire de l'Application et impliquant le transfert de propriété du Produit et le transfert des risques de perte du Produit du Vendeur à l'Acheteur.

**DELIPAY** : désigne la société DELIPAY telle que décrite à l'article 2 des présentes CGU.

**Données à Caractère Personnel** : désigne toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée identifiable une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments spécifiques, propres à son identité physique, physiologique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

**Données d'authentification** : désignent l'adresse e-mail associée au Compte de l'Utilisateur ainsi que tout mot de passe créé par l'Utilisateur lui permettant de s'identifier et d'accéder à l'Application afin d'utiliser les Services.

**Frais de Services** : désignent l'ensemble des Frais de Sécurisation de Paiement ainsi que les Frais d'Expédition.

**Frais de Sécurisation de paiement** : désigne les frais payables à DELIPAY liés au Service de Sécurisation de Paiement, dus par l'Acheteur et exigibles au moment de la clôture du Contrat. Ces frais sont indiqués à l'Acheteur préalablement à l'Acceptation.

**Frais d'Expédition** : désigne les frais payables à DELIPAY liés au Service d'Expédition à la charge de l'Acheteur et/ou du Vendeur suivant une discussion préalable entre eux, et exigibles au moment de la clôture du Contrat. Ces frais sont indiqués préalablement à l'Acceptation (du côté Acheteur) et la soumission de la Proposition de Contrat (du côté Vendeur).

**Opération de paiement** : désigne l'opération par laquelle l'Acheteur effectue un transfert de fonds en utilisant le crédit disponible sur son Wallet s'il a préalablement alimenté ou si le crédit est insuffisant, en utilisant les moyens de paiement disponibles via l'Application.

**Parties** : désigne conjointement DELIPAY et l'Utilisateur.

**Prestataire de Paiement ou LEMON WAY** : désigne la société LEMON WAY, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 8 rue du Sentier, 75002 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 500 486 915, agréée le 24 décembre 2012 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR », France, site internet <http://acpr.banque-france.fr/>), 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris, en qualité d'Établissement de Paiement hybride, sous le numéro 16 568 J.

**Prise de Possession** : désigne soit la remise matérielle du Produit à l'Acheteur directement par le Vendeur, soit la mise à disposition du Colis à l'Acheteur dans un Point Relais® du réseau



Mondial Relay®, opérant le transfert de la garde juridique du Produit du Vendeur au profit de l'Acheteur.

**Prix de Vente** : désigne le prix de vente du Produit indiqué par le Vendeur dans la Proposition de Contrat.

**Proposition de Contrat** : désigne la proposition émise par le Vendeur portant sur la vente d'un Produit indiquant notamment, le Prix de Vente, la description du Produit, les Frais de Services et les éventuels Frais d'Expédition.

**Services** : désigne l'ensemble des services proposés par DELIPAY aux Utilisateurs via l'Application à savoir, le Service de Sécurisation de Paiement et le Service d'Expédition.

**Services de Sécurisation de Paiement** : désigne le service d'encaissement pour compte de tiers réalisé par l'intermédiaire du Prestataire de Paiement, consistant à bloquer et sécuriser le montant du Prix de la Vente et des Frais de Services jusqu'à la clôture du Contrat. Ce service donne lieu à une rémunération au profit de DELIPAY sous la forme de Frais de Sécurisation de Paiement.

**Service d'Expédition** : désigne le service d'expédition prépayé du Colis via le réseau Mondial Relay ®. Ce service donne lieu à une rémunération au profit de DELIPAY sous la forme de Frais d'Expédition.

**Utilisateur** : désigne toute personne physique majeure disposant de la capacité juridique de contracter qui accède à l'Application via un Appareil et qui, après création d'un Compte, utilise les Services.

**Vendeur** : désigne tout Utilisateur, personne physique d'au moins 18 ans, agissant à des fins non-professionnelles, titulaire d'un Compte, qui souhaite vendre un Produit à un Acheteur.

**Wallet** : désigne le porte-monnaie virtuel associé aux comptes bancaires ou tout autre moyen de paiement de l'Utilisateur tels qu'acceptés par l'Application. Ce porte-monnaie virtuel est nécessaire à l'exécution du Service de Sécurisation de Paiement. Les opérations techniques de paiement relatives au porte-monnaie virtuel sont assurées par l'intermédiaire du Prestataire de Paiement.

## ARTICLE 2 MENTIONS LEGALES

L'Application est éditée par la société DELIPAY, société par actions simplifiée, au capital social de 60 000,00 euros, sise 2B Rue de Lafayette à METZ (57000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ sous le numéro 852 275 767, représentée par Monsieur Thomas BARUSSEAU en sa qualité de Président.

DELIPAY agit également en qualité d'agent de paiement de LEMON WAY – au sens de l'article L.523-1 du Code monétaire et financier – en cours d'immatriculation sur le Registre des Agents Financiers (REGAFI).

Numéro TVA intracommunautaire : FR45852275767



E-mail : [support@delipay.fr](mailto:support@delipay.fr)

Directeur de la publication : Robin CHARLIER

L'Application est hébergée par la société Microsoft Ireland Operations Limited sise One Microsoft Place, South County Business Park, Leopardstown, Dublin 18, Irlande – Téléphone : +353 1 706 3117

## ARTICLE 3 CHAMP D'APPLICATION DES CGU

### 3.1 Objet

Les présentes CGU définissent les droits et obligations des Parties dans le cadre de l'accès à l'Application et à l'utilisation des Services par les Utilisateurs.

En conséquence, l'Utilisateur accepte, sans réserve, les présentes CGU dans leur intégralité lors de l'accès à l'Application et de l'utilisation des Services.

### 3.2 Documents contractuels

Les présentes CGU sont complétées par la Politique de Confidentialité afin de guider plus précisément les Utilisateurs dans la manipulation de l'Application.

Dans l'hypothèse d'un conflit d'interprétation entre la Politique de Confidentialité et les présentes CGU, ces dernières prévaudront sur les premières.

### 3.3 Invalidité partielle des CGU

Dans l'hypothèse où l'une des stipulations des présentes CGU serait déclarée nulle ou inapplicable par l'effet d'une loi, d'un règlement ou d'une décision émanant d'une juridiction compétente, seule cette stipulation sera écartée tandis que les autres stipulations conserveront leur validité et leur force, sauf à imaginer que les présentes CGU soient dénaturées ou que cela entraîne un déséquilibre significatif des obligations à la charge des Parties.

## ARTICLE 4 MODIFICATION DES CGU

### 4.1 Mise à jour

DELIPAY se réserve le droit, à tout moment et de manière unilatérale, de compléter ou de modifier les présentes CGU de la façon qu'elle juge nécessaire, ou de mettre fin aux Services.

L'Utilisateur sera informé de la mise à jour des CGU via l'Application et/ou par l'envoi d'un e-mail à l'adresse communiquée par l'Utilisateur sur son Compte. Il appartient à l'Utilisateur de s'assurer de la validité de cette adresse e-mail.

Il incombe à l'Utilisateur de lire attentivement les CGU lors de leur mise à jour et de prendre pleinement connaissance des modifications engendrées par cette dernière.



Le fait que l'Utilisateur continue à utiliser les Services de l'Application après la mise à jour des CGU vaut acceptation sans réserve de sa part des modifications apportées aux CGU.

En cas de désaccord avec les modifications des CGU, l'Utilisateur a la faculté de mettre fin aux Services et de supprimer son Compte conformément à l'article 17.

## **4.2 Application immédiate**

Toute nouvelle version des CGU sera immédiatement applicable aux Utilisateurs.

## **ARTICLE 5 MODALITES D'INSCRIPTION**

### **5.1 Modalités de téléchargement de l'Application**

L'Application est disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement légal d'Apple® et de Google®. Elle est téléchargeable gratuitement sur l'« App Store » d'Apple® et le « Play Store » de Google®, sur des Appareils utilisant le système d'exploitation d'Apple® (version iOS 10 ou supérieure) ou de Google® (version Android 5 ou supérieure).

### **5.2 Modalités d'inscription – Création d'un Compte**

Tout Utilisateur ayant installé l'Application peut se rendre sur celle-ci gratuitement. Toutefois, les Services de l'Application ne sont accessibles qu'à compter de l'inscription et de la création d'un Compte par l'Utilisateur.

#### **5.2.1 Informations nécessaires à l'inscription**

L'inscription et l'accès sur l'Application sont exclusivement réservés à des Utilisateurs ayant atteint l'âge de la majorité légale.

Aux fins d'inscription, l'Utilisateur doit remplir chaque champ du formulaire d'inscription en fournissant les informations suivantes le concernant : nom de famille (d'usage), prénom, date et lieu de naissance, genre, adresse de résidence, nationalité, adresse e-mail, mot de passe.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur fournirait des informations, inexactes, périmées ou incomplètes, DELIPAY se réserve le droit de suspendre ou de résilier, dans les conditions visées aux présentes CGU, l'accès à tout ou partie des Services.

L'adresse e-mail ainsi que les informations personnelles renseignées par l'Utilisateur au moment de son inscription ne peuvent être associées qu'à un seul Compte.

#### **5.2.2 Données d'authentification**

Les Données d'authentification permettent à l'Utilisateur de s'identifier et de se connecter à son Compte sur tous les Appareils. Ces Données d'authentification créées par l'Utilisateur sont personnelles et confidentielles. Elles peuvent être modifiées, à tout moment, via le Compte, par l'Utilisateur.



L'Utilisateur est entièrement responsable de l'utilisation des Données d'authentification le concernant. Sauf preuve contraire, toute connexion aux Appareils ou transmission de données effectuées à partir des Données d'authentification de l'Utilisateur sera réputée avoir été effectuée par ce dernier.

L'Utilisateur s'engage à conserver ses Données d'authentification secrètes et s'interdit de les divulguer sous quelque forme que ce soit à des tiers.

A cet égard, l'Utilisateur a la possibilité de s'assurer qu'à l'issue de chaque session, il peut se déconnecter explicitement.

En cas de perte, de vol ou de divulgation accidentelle de ses Données d'authentification, l'Utilisateur peut réinitialiser son mot de passe en cliquant sur le lien dédié accessible « *mot de passe oublié* ». L'Utilisateur sera invité à indiquer un nouveau mot de passe.

En outre, en cas de vol, détournement ou utilisation non autorisée, l'Utilisateur est invité à contacter, sans délai le service support de DELIPAY et, le cas échéant, les autorités compétentes.

Toute perte, vol, détournement ou utilisation non autorisée des Données d'authentification et leurs conséquences relèvent de la responsabilité de l'Utilisateur.

### 5.2.3 Code PIN

Le Code PIN permet à l'Utilisateur de donner un accord renforcé lié à certaines fonctionnalités de l'Application. Ce Code PIN sera notamment demandé à l'Utilisateur lors de la validation :

- d'une Opération de Paiement liée à l'Acceptation ;
- d'une Proposition de Contrat ;
- d'une Prise de Possession ;
- de la clôture du Contrat ;
- de la suppression ou modification d'un moyen de paiement ;
- de la suppression, modification des informations personnelles et des adresses
- de la modification des Données d'authentification ;

Le fait pour l'Utilisateur d'indiquer son Code PIN entraîne des conséquences juridiques et matérialise son accord en toute connaissance de cause.

L'Utilisateur est entièrement responsable de l'utilisation du Code PIN. Sauf preuve contraire, toute utilisation du Code PIN sera réputée avoir été faite par ce dernier.

L'apposition du Code PIN pour l'une des opérations énumérées plus haut est valable pour une durée de cinq (5) minutes, hormis les cas où l'Utilisateur s'est déconnecté de son Compte.

En cas de déconnexion, le Code PIN fournit par l'Utilisateur devient obsolète. Ainsi, lors de la prochaine reconnexion à son Compte. Il sera demandé à l'utilisateur de recréer un nouveau Code PIN.

L'Utilisateur s'engage à conserver son Code PIN secret et s'interdit de le divulguer sous quelques formes que ce soit à des tiers.

En cas de perte, de vol ou de divulgation accidentelle de son Code PIN, l'Utilisateur pourra le réinitialiser en suivant la procédure dédiée « *Code PIN oublié ?* ».



L'Utilisateur sera invité à choisir un nouveau Code PIN et ce, en renseignant ses Données d'authentification.

Toute perte, vol, détournement ou utilisation non autorisée du Code PIN et leurs conséquences relèvent de la responsabilité de l'Utilisateur.

En outre, en cas de vol, détournement ou utilisation non autorisée, l'Utilisateur est invité à contacter, sans délai le service support de DELIPAY et, le cas échéant, les autorités compétentes.

#### **5.2.4 Activation, accès et modification du Compte**

Lorsque les informations nécessaires à l'inscription sont fournies par l'Utilisateur, DELIPAY attribue à l'Utilisateur un Compte, qui lui est personnel et non-transférable.

À tout moment, l'Utilisateur peut accéder à son Compte en utilisant ses Données d'authentification et modifier l'ensemble des Données à Caractère Personnel le concernant, hormis celles ayant fait l'objet de la délivrance du label « Profil Vérifié », telles qu'indiquées ci-dessous.

L'ouverture d'une nouvelle session par des Données d'authentification déjà en cours d'utilisation pourra entraîner la fermeture de la première session ouverte.

#### **5.2.5 Désinscription du Compte**

La désinscription par un Utilisateur se fait dans les conditions précisées à l'article 17 des présentes CGU.

#### **5.2.6 Vérification**

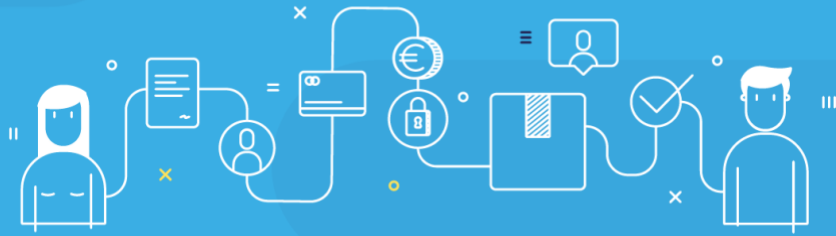
DELIPAY peut, à des fins de transparence, d'amélioration de la confiance, ou de prévention ou détection des fraudes et des piratages, mettre en place un système de vérification de certaines des informations que l'Utilisateur fournit sur son Compte ainsi qu'un système de vérification des Appareils se connectant au Compte. L'Utilisateur s'engage à coopérer efficacement et de bonne foi avec DELIPAY dans les cas de mise en œuvre de telle procédures.

#### **5.2.7 Label « Profil vérifié »**

En sa qualité de Prestataire de Paiement, LEMON WAY est tenu de vérifier l'identité des personnes physiques et ce, aux termes des obligations légales et réglementaires « anti-blanchiment d'argent et financement du terrorisme » lui incombant.

A ce titre, DELIPAY collecte, pour le compte de LEMON WAY, les informations personnelles suivantes :

- Photographie d'un document officiel en cours de validité (Carte nationale d'identité ou Passeport) prise à l'aide de la caméra de l'Appareil



- Photographie d'un second document justifiant de l'identité (Carte nationale d'identité ; Passeport ; carte nationale d'assurance maladie ; avis d'imposition ; permis de conduire ; livret de famille ; acte de mariage ; acte de naissance) prise à l'aide de la caméra de l'Appareil
- Nom et prénom
- Date et lieu de naissance
- Pays de résidence
- Nationalité

L'Utilisateur est seul responsable de l'exactitude des informations indiquées et des documents transmis.

Pour plus d'informations, l'Utilisateur est invité à consulter la Politique de Confidentialité de DELIPAY ([www.delipay.fr/docs/privacy-policy-fr.pdf](http://www.delipay.fr/docs/privacy-policy-fr.pdf)) ainsi que celle de LEMON WAY ([https://www.lemonway.com/protection\\_des\\_donnees](https://www.lemonway.com/protection_des_donnees)).

La vérification de l'identité d'un Utilisateur donne lieu à l'attribution d'un label « Profil vérifié » visible sur l'Application par les autres Utilisateurs.

L'obtention du label « Profil vérifié » est nécessaire et indispensable à tout Utilisateur souhaitant retirer les fonds disponibles sur son Wallet.

Tout Utilisateur a la faculté de solliciter la vérification de son identité via l'Application quand bien même il ne souhaiterait pas retirer des fonds sur son Wallet. Toutefois, l'absence de délivrance du label « Profil vérifié » ne l'empêche pas d'accéder à certaines fonctionnalités de l'Application.

L'Utilisateur s'engage à coopérer efficacement et de bonne foi avec DELIPAY dans la mise en œuvre de la délivrance du label « Profil vérifié ».

## ARTICLE 6 UTILISATION DES SERVICES

### 6.1 Objet des Services

DELIPAY n'intervient en aucune manière dans le Contrat entre le Vendeur et l'Acheteur qui décident seuls, et à leur entière discrétion, de la négociation et des modalités d'exécution de celui-ci.

DELIPAY ne devient en aucune manière propriétaire des Produits et n'entre jamais en possession de ces Produits, ni ne stocke ces Produits. Par ailleurs, DELIPAY n'opère aucun contrôle de conformité sur le Produit.

Sans préjudice de ce qui précède, DELIPAY, par le biais de l'Application, fournit à ses Utilisateurs une interface leur proposant un environnement de confiance dans la formalisation d'un Contrat en sécurisant et assurant le complet paiement du Prix de Vente par l'Acheteur au profit du Vendeur au moment de la Prise de Possession du Produit.

DELIPAY d'une part, et les Utilisateurs, d'autre part sont des parties indépendantes. Chacune agissant en son nom et pour son propre compte. Sauf stipulation expresse contraire, les





présentes CGU ne créent aucun lien de subordination, de mandat, de société en participation, d'entreprise commune entre DELIPAY et l'Utilisateur.

## 6.2 Informations préalables relatives aux Services

Les Services de Sécurisation de Paiement et les Services d'Expédition font l'objet d'une rémunération au profit de DELIPAY dans les conditions décrites ci-après.

Toutefois, les Appareils permettant l'accès et l'utilisation des Services sont à la charge exclusive de l'Utilisateur, de même que les frais de communications électroniques (notamment coûts téléphoniques, coûts d'accès au réseau Internet) résultant de leur utilisation. Il appartient à l'Utilisateur de s'informer du prix d'utilisation desdits équipements ou services auprès des opérateurs concernés. L'Utilisateur est seul redevable de leurs prix.

## ARTICLE 7 SERVICE DE SECURISATION DE PAIEMENT

### 7.1 Formalisation d'un Contrat

L'Acheteur et le Vendeur ont pris contact par quelque moyen que ce soit au sujet d'une Annonce. Par l'utilisation du Service de Sécurisation de Paiement, les Utilisateurs entendent formaliser un Contrat dans les conditions prévues par les présentes CGU.

DELIPAY n'est en aucun cas responsable de la bonne exécution ou de la mauvaise exécution des obligations de chacun des Utilisateurs qui leur incombent conformément aux règles du droit commun de la vente (art. 1582 et suivants du code civil).

En vue de formaliser un Contrat, le Vendeur doit créer une Proposition de Contrat via l'Application. L'Acheteur entendant être lié par le Contrat doit soumettre une Acceptation via l'Application.

#### 7.1.1 Création d'un Contrat

Le Vendeur doit compléter les différents champs correspondant en vue de créer un Contrat. A ce titre, le Vendeur doit indiquer le type de Produit, le Prix de Vente, libellé du Contrat, Produit ainsi que le mode de remise du Produit (remise en mains propres ou Service d'Expédition). En cas d'utilisation du Service d'Expédition, le Vendeur indique le partage des Frais d'Expédition entre lui et l'Acheteur.

Le Vendeur a la faculté d'indiquer la description détaillée du Produit et également d'insérer un lien URL pointant vers un le site tiers comportant l'Annonce.

**NOTA BENE :** le « Contrat » ne peut porter que sur un seul Produit. Tout nouveau « Contrat » portant sur un Produit faisant l'objet d'un autre « Contrat » est, sauf preuve contraire, réputé remplacer dans son intégralité le « Contrat » antérieur.

L'ensemble des « Contrats » créés par le Vendeur est répertorié dans sa « Page d'accueil ».



### 7.1.2 Émission d'une Proposition de Contrat

Afin de formaliser le Contrat, le Vendeur doit rechercher un Acheteur afin de lui soumettre une Proposition de Contrat.

Pour rechercher un Acheteur, le Vendeur doit saisir une adresse e-mail valide.

Si l'Acheteur dispose d'un Compte, le Vendeur a la possibilité de le sélectionner directement. Une fois la sélection validée par le Vendeur (à l'aide du Code PIN), l'Acheteur reçoit une notification lui indiquant qu'une Proposition de Contrat lui a été transmise par un Vendeur.

La Proposition de Contrat ne peut être modifiée par le Vendeur une fois validée et émise à l'Acheteur.

Hormis les cas d'annulation de Contrat, le Vendeur peut décider de rétracter sa Proposition de Contrat, à tout moment, dans la mesure où l'Acheteur ne lui pas encore fait parvenir son Acceptation.

### 7.1.3 Acceptation d'une Proposition de Contrat

Pour procéder à l'Acceptation d'une Proposition de Contrat, l'Acheteur doit effectuer une Opération de paiement à hauteur de la somme globale comprenant le Prix de Vente, les Frais de Sécurisation de Paiement et les éventuels Frais d'Expédition mis à sa charge (hors cas de remise du Produit en mains propres).

Pour procéder à l'Opération de paiement, l'Acheteur utilise en priorité le crédit disponible sur son Wallet. A défaut de crédit, l'Acheteur devra alimenter ou compléter son Wallet des sommes correspondantes.

L'alimentation du Wallet se fait par le biais d'une carte de paiement via le Prestataire de Paiement. Pour la réalisation de ces opérations de paiement, l'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions générales du Prestataire de Paiement (<https://www.lemonway.com/conditions-generales-dutilisation>).

L'Acceptation de la Proposition de Contrat ne sera pas validée tant que le Prestataire de paiement n'a pas effectivement reçu les fonds.

L'Acheteur sera seul responsable de la transmission de ses informations bancaires et DELIPAY décline toute responsabilité, dans toute la mesure permise par la législation applicable.

En cas de problème signalé par le Prestataire de Paiement, DELIPAY suspendra immédiatement le Compte de l'Utilisateur concerné ainsi que les transactions en cours dans l'attente des résultats d'une vérification.

La réalisation et la validation de l'Opération de paiement par la saisie du Code PIN, entraînent l'Acceptation de l'Acheteur. Cette Acceptation implique l'engagement ferme et non-équivoque d'être contractuellement liée au Vendeur dans le respect des conditions suspensives prévues ci-après.



#### 7.1.4 Conditions suspensives

Lorsque le Vendeur émet une Proposition de Contrat, il s'oblige envers l'Acheteur à ériger en condition suspensive la validité du Contrat à l'utilisation du Service de Sécurisation de paiement conformément aux présentes CGU.

Lorsque l'Acheteur fait parvenir une Acceptation de Proposition de Contrat, il s'oblige envers le Vendeur à ériger en condition suspensive la validité du Contrat à l'utilisation du Service de Sécurisation de paiement conformément aux présentes CGU.

#### 7.1.5 Suivi

Le Vendeur peut suivre sur sa « Page d'accueil » l'ensemble des Contrats créés ainsi que leur état d'avancement (en cours d'acceptation, accepté...).

De même, l'Acheteur peut suivre sur sa « Page d'accueil » l'ensemble des Propositions de Contrat reçues par des Vendeurs.

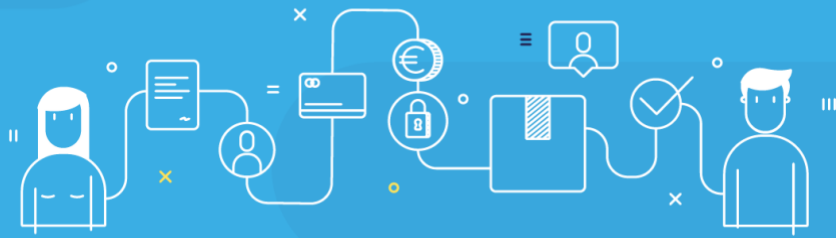
Tous les Contrats passés, quel que soit leur statut (annulé, clôturé...), apparaissent dans la page « Historique des Contrats ».

#### 7.1.6 Finalisation du Contrat

La finalisation du Contrat est opérée au moment de l'Acceptation par l'Acheteur de la Proposition de Contrat du Vendeur.

La finalisation du Contrat emporte les conséquences juridiques suivantes :

- L'Acheteur s'oblige à prendre possession du Produit dans les conditions convenues entre les Utilisateurs.
- L'Acheteur s'oblige à prendre à sa charge les Frais de Sécurisation de paiement et tout ou partie des éventuels Frais d'Expédition (si le Service d'Expédition a été choisi) dans les conditions convenues entre les Utilisateurs.
- Le Vendeur s'oblige à délivrer les Produits dans les conditions convenues entre les Utilisateurs et en conformité avec la description qu'il en a fait.
- Le Vendeur déclare être propriétaire des Produits, objet des Contrats.
- Le Vendeur s'oblige à prendre à sa charge tout ou partie des éventuels Frais d'Expédition (si le Service d'Expédition a été choisi) dans les conditions convenues entre les Utilisateurs.
- Le Vendeur et l'Acheteur s'engagent plus généralement à respecter les dispositions du droit commun de la vente.



### 7.1.7 Liste des Produits interdits à la vente

Par l'utilisation des Services, les Utilisateurs s'engagent à ne pas formaliser un Contrat portant sur un des Produits interdits à la vente tels que ceux listés ci-après (liste donnée à titre indicatif) :

- Produits stupéfiants ;
- Produits dérivés du cannabis ;
- Produits nutritionnels / compléments alimentaires ;
- Produits hi-tech et/ou haut de gamme à prix cassé (ex : Iphone à 1 euro)
- Alcool (à moins d'être détenteur d'une licence) ;
- Sextoys ;
- Tabac ;
- E-cigarette ;
- Dispositif de piratage / Logiciels espions ;
- Produits contrefaits ;
- Armes ;
- Airsofts / Armes factices ;

Par ailleurs, dans la mesure où les Utilisateurs ont convenu d'utiliser le Service d'Expédition décrit plus bas, ces derniers s'engagent à respecter les restrictions de prise charge imposées par Mondial Relay® telles que précisées à l'article 5 de ses conditions générales de vente (<https://www.mondialrelay.fr/envoi-de-colis/conditions-generales-de-vente>).

### 7.2 Sécurisation de paiement – Séquestre

En vue de sécuriser l'exécution du Contrat et assurer une protection à l'Acheteur quant à la conformité du Produit acheté, le Prix de Vente ainsi que les Frais de Services sont conservés, sur un compte séquestre détenu par le Prestataire de Paiement et ce, jusqu'à la clôture du Contrat.

Dans les cas de remise en mains propres, tant que le Contrat n'est pas clôturé et que l'Acheteur n'a pas pris possession du Produit, ce dernier peut demander le remboursement automatique des fonds transférés en contactant le Service support de DELIPAY et le Contrat sera annulé.

Le Prix de Vente ne sera transféré au Vendeur que lorsque l'Acheteur aura confirmé, à l'aide de la saisie de son Code PIN, avoir pris possession du Produit.

L'Acheteur reconnaît en toute connaissance de cause que la confirmation de la Prise de Possession du Produit (par la saisie du Code PIN) est irrévocable et définitive. A ce titre, DELIPAY ne saurait procéder à aucun remboursement pour quelque raison que ce soit.

A défaut de réclamation et à compter d'un délai de 12 heures suivant la confirmation de la Prise de Possession, l'Acheteur donne mandat à DELIPAY de donner ordre au compte séquestre de procéder au paiement au bénéfice du Vendeur du Prix de Vente.

Ainsi, le Prix de Vente sera transféré sur le Wallet du Vendeur minoré des Frais d'Expédition éventuellement dû par le Vendeur.

Le Vendeur sera informé par une notification du versement des fonds sur son Wallet.



En vue de retirer les fonds de son Wallet vers son compte bancaire, le Vendeur devra préalablement avoir obtenu le label « Profil vérifié » faisant suite aux procédures de vérification par le Prestataire de Paiement.

A cette seule condition, le Vendeur pourra retirer les fonds de son Wallet sur son compte bancaire à tout moment, sans aucun frais de transfert et pour n'importe quel montant.

Les fonds présents sur le Wallet peuvent servir à plusieurs Contrats, en qualité d'Acheteur ou de Vendeur.

La conservation des fonds sur le Wallet est assurée par le Prestataire de paiement sans condition de durée, hormis les cas de décès de l'Utilisateur et les cas de comptes inactifs tels que prévus dans les conditions générales d'utilisation de services de paiement du Prestataire de Paiement accessibles : <https://www.lemonway.com/conditions-generales-dutilisation>

### 7.3 Frais de Sécurisation de paiement

Préalablement à l'Acceptation de la Proposition de Contrat, l'Acheteur a connaissance du montant des Frais de Sécurisation de paiement.

Les Frais de Sécurisation de paiement sont la rémunération du Service de Sécurisation de paiement garantissant à l'Acheteur de recevoir le Produit acquis. Ces Frais de Sécurisation de paiement viennent s'ajouter au Prix de Vente et seront réglés par l'Acheteur au moment de l'exécution de l'Opération de paiement liée à l'Acceptation de la Proposition de Contrat.

Les Frais de Sécurisation de paiement sont fixés dans les conditions suivantes :

Prix de vente du Produit	Frais de sécurisation de paiement
De 0 à 99,99 euros	2 euros TTC
De 100 à 999,99 euros	2 % du prix de vente TTC du bien
De 1 000 à 2 500 euros	20 euros TTC

DELIPAY pourra modifier le montant de ses Frais de Sécurisation de paiement à tout moment dans les conditions de l'article 4 ci-dessus.

Toutefois, le montant des Frais de Sécurisation de paiement dus par l'Acheteur sont ceux fixés au jour de l'Acceptation de la Proposition de Contrat.

## ARTICLE 8 CLOTURE DU CONTRAT

A moins que l'Acheteur et/ou le Vendeur procède à une réclamation sur les modalités de Prise de Possession du Produit dans un certain délai (ii) ou que le Contrat soit annulé (iii), le Contrat est clôturé dès lors que l'Acheteur confirme à DELIPAY la Prise de Possession du Produit (i)

### 8.1 Confirmation de la Prise de Possession du Produit

**NOTA BENE :** En tant qu'intermédiaire, DELIPAY ne saurait être tenu, ni mis en cause, ni responsable, à quelque titre que ce soit, de la bonne exécution de son obligation de délivrance



par le Vendeur. A ce titre, si l'Acheteur constate que le produit reçu n'est pas conforme aux caractéristiques telles que précisées dans la proposition de contrat, il lui appartient de contacter le Vendeur et d'intenter toute procédure amiable et contentieuse utile à son encontre.

Dès lors que l'Acheteur a matériellement pris possession du Produit par la remise en mains propres, le Vendeur et l'Acheteur confirment la Prise de Possession du Bien en suivant la procédure correspondante sur l'Application et en apposant leur Code PIN respectif.

En cas d'utilisation du Service d'Expédition, la Prise de Possession de l'Acheteur sera confirmée par les Services de Mondial Relay® conformément à leurs conditions générales de vente. Aucune action de la part du Vendeur ou de l'Acheteur n'est nécessaire à la confirmation de Prise de Possession dans cette situation.

La confirmation de la Prise de Possession fait foi et emporte la clôture du Contrat. En outre, la confirmation de la Prise de Possession du Produit emporte le transfert des fonds sur le Wallet du Vendeur dans les conditions prévues ci-dessus.

## **8.2 Période de réclamations**

### **8.2.1 Cas d'ouverture d'une réclamation**

#### **8.2.1.1 En cas de remise en mains propres du Produit**

L'Acheteur dispose d'un délai de 12 heures à compter de la Prise de Possession pour faire connaître une éventuelle réclamation à DELIPAY en ce qui concerne les conditions de la remise (remise du Produit forcée, Code PIN saisi par une tierce personne, violences).

En cas de réclamation dans le délai de 12 heures, les fonds sont bloqués jusqu'à la résolution du litige.

En l'absence de réclamation dans le délai de 12 heures, l'Acheteur est réputé avoir pris possession du Produit dans des conditions normales et toute réclamation sur ce fondement serait irrecevable pour DELIPAY.

Si l'Acheteur ou le Vendeur ne se sont pas présentés au lieu de rendez-vous, la Prise de Possession ne peut avoir lieu et les fonds ne sont pas transférés au Vendeur. Le Contrat peut être annulé par la partie la plus diligente.

#### **8.2.1.2 En cas d'utilisation du Service d'Expédition**

Si le Colis reçu par l'Acheteur est abîmé, l'Acheteur doit, dans les 12 heures de la Prise de Possession faire connaître sa réclamation à DELIPAY.

En cas de réclamation dans le délai de 12 heures, les fonds sont bloqués jusqu'à la résolution du litige.

En l'absence de réclamation dans le délai de 12 heures, l'Acheteur est réputé avoir pris possession du Colis dans des conditions normales et toute réclamation sur ce fondement serait irrecevable pour DELIPAY.



En cas de Colis abimé, il appartient également à l'Utilisateur de faire une réclamation auprès des services de Mondial Relay® dans les conditions prévues dans leurs conditions générales de ventes.

Par ailleurs, si le Colis n'a pas été livré dans les délais indiqués par Mondial Relay®, l'Acheteur est invité à contacter le service support de DELIPAY.

### **8.2.2 Gestion des réclamations**

Une fois une réclamation ouverte selon les modalités précisées plus haut, le service support de DELIPAY prendra contact avec l'Acheteur et/ou le Vendeur afin de lui demander d'apporter des éléments objectifs à la réclamation (Procès-verbal de plainte auprès des services de police, photos...).

Pendant toute la période de réclamation, le Prix de Vente et les Frais de Sécurisation de Paiement sont conservés sur le compte séquestre pendant le délai d'examen de ladite réclamation, ce que le Vendeur et l'Acheteur acceptent. La Partie contre laquelle la réclamation est formée est informée par message de l'existence d'une réclamation par le service support de DELIPAY.

L'Acheteur et/ou le Vendeur disposera d'un délai de 72 heures pour faire parvenir à DELIPAY les éléments demandés.

L'intervention de DELIPAY suppose que l'Acheteur et/ou le Vendeur collabore activement avec elle en transmettant toutes les informations nécessaires et notamment ses échanges avec la partie contre laquelle la réclamation est formulée. A défaut de coopération dans le délai susvisé, la réclamation sera clôturée et le Contrat sera réputé clôturé. Le transfert des fonds aura lieu au profit du Vendeur et l'Acheteur supportera les Frais de Sécurisation de Paiement.

Dans la mesure où DELIPAY intervient dans la résolution du différend entre l'Acheteur et le Vendeur, les Utilisateurs s'engagent à apporter toute leur coopération au service support de DELIPAY en vue de trouver une solution amiable. Entre autres, DELIPAY pourra demander aux Utilisateurs des éléments (photos, preuves écrites) permettant d'aiguiller la solution.

A défaut de solution amiable trouvée entre le Vendeur et l'Acheteur dans un délai de 15 jours à compter de l'intervention du service support de DELIPAY, cette dernière se réserve le droit de prendre une décision en faveur de l'Acheteur ou du Vendeur à la lumière des éléments en sa possession.

La mauvaise foi ou la négligence de l'un ou l'autre des Utilisateurs pourrait conduire DELIPAY prendre une décision à l'encontre de cette partie.

La décision prise par DELIPAY conduira à transférer le Prix de Vente conservé en séquestre soit au Vendeur (si la décision lui est favorable), soit d'annuler le Contrat et permettre le remboursement de l'Acheteur (si la décision lui est favorable).

En tout état de cause, DELIPAY ne saurait prendre en charge les éventuels frais de retour du Produit. A priori, les frais de port de retour du Produit restent à la charge de l'Acheteur et le retour du Produit se fait sous sa responsabilité. Toutefois, l'Acheteur et le Vendeur sont libres de convenir de conditions particulières de retour du Produit.



Il est précisé que l'Acheteur ne peut se prévaloir d'un droit de rétractation dans la mesure où la Vente du Produit a lieu entre des Utilisateurs particuliers.

**NOTA BENE :** Tous les litiges concernant la garantie des vices-cachés et la garantie d'éviction interviennent directement entre l'Acheteur et le Vendeur, sans l'intervention, ni la mise en cause de DELIPAY.

### **8.3 Annulation du Contrat**

#### **8.3.1 Non présentation du Vendeur ou de l'Acheteur au lieu de rendez-vous**

En cas de non-présentation du Vendeur ou de l'Acheteur au lieu de rendez-vous convenu, la Prise de Possession ne peut avoir lieu et le Contrat peut être annulé par la partie la plus diligente.

A ce titre, l'Acheteur est remboursé du Prix de Vente et des Frais de Sécurisation de Paiement. Ces fonds sont automatiquement transférés sur le Wallet de l'utilisateur.

#### **8.3.2 Retard de livraison du Colis dans les délais prévus par Mondial Relay®**

En cas de retard de livraison du Colis à l'Acheteur au Point Relais® choisi dans les délais indiqués par Mondial Relay®, la Prise de Possession peut avoir lieu à une date ultérieure.

En tout état de cause, l'Acheteur est invité à contacter le service support de DELIPAY pour étudier les conditions de remboursement du Prix de Vente et des Frais de Sécurisation de Paiement.

Aussi, il appartient à l'Acheteur et au Vendeur de contacter le prestataire de service de livraison Mondial Relay® pour obtenir une indemnisation selon les conditions générales de vente accessibles : <https://www.mondialrelay.fr/envoi-de-colis/conditions-generales-de-vente/>

#### **8.3.3 Perte du Colis par Mondial Relay®**

En cas de perte du Colis par Mondial Relay®, la Prise de Possession ne peut avoir lieu et l'Acheteur peut annuler le Contrat.

En tout état de cause, l'Acheteur est invité à contacter le service support de DELIPAY pour étudier les conditions de remboursement du Prix de Vente et des Frais de Sécurisation de Paiement.

Aussi, il appartient à l'Acheteur et au Vendeur de contacter le prestataire de service de livraison Mondial Relay® pour obtenir une indemnisation selon les conditions générales de vente accessibles : <https://www.mondialrelay.fr/envoi-de-colis/conditions-generales-de-vente/>

#### **8.3.4 Non remise du Colis dans le Point Relais® par le Vendeur**

Si le Vendeur ne procède pas à la remise du Produit dans le Point Relais® convenu dans un délai de 72 heures suivant l'Acceptation de la Proposition de Contrat, la Prise de Possession ne peut avoir lieu par l'Acheteur et le Contrat peut être annulé.





En tout état de cause, l'Acheteur est invité à contacter le service support de DELIPAY pour étudier les conditions de remboursement du Prix de Vente et des Frais de Sécurisation de Paiement et des éventuels Frais d'Expédition mis à sa charge.

En outre, DELIPAY se réserve le droit de demander au Vendeur le paiement de la part des Frais d'Expédition remboursés à l'Acheteur suite à l'annulation du Contrat.

### **8.3.5 Non Prise de Possession du Colis par l'Acheteur**

Si le Colis est mis à disposition de l'Acheteur dans le Point Relais®, mais que ce dernier n'en prend pas possession dans les conditions et modalités prévues aux conditions générales de vente de Mondial Relay, alors le Vendeur peut annuler le Contrat.

En tout état de cause, le Vendeur est invité à contacter le service support de DELIPAY pour étudier les conditions de remboursement des éventuels Frais d'Expédition mis à sa charge.

Ce dernier devra prendre contact avec les services de Mondial Relay® pour récupérer son Colis.

En outre, DELIPAY se réserve le droit de demander à l'Acheteur le paiement de la part des Frais d'Expédition remboursés au Vendeur suite à l'annulation du Contrat.

## **ARTICLE 9 SERVICE D'EXPEDITION**

### **9.1 Présentation du service**

Dans la mesure où les Utilisateurs ont convenu d'utiliser le Service d'Expédition, dès lors que l'Acceptation de Proposition de Contrat et l'Opération de Paiement de l'Acheteur sont confirmées, le Vendeur peut demander le Bordereau d'Expédition directement via l'Application. Suivant cette demande, un Bordereau d'Expédition est adressé au Vendeur, par e-mail, comportant les instructions d'envoi.

Le Vendeur s'engage à respecter l'ensemble de ces instructions.

Le mode d'expédition prévu donne lieu au paiement par l'Acheteur et/ou par le Vendeur de Frais d'Expédition correspondant aux frais liés à l'acheminement du Produit du Vendeur à l'Acheteur.

Le partage des Frais d'Expédition est convenu préalablement à l'Acceptation de la Proposition de Contrat entre les Utilisateurs.

Les Frais d'Expédition à la charge de l'Acheteur viennent s'ajouter au Prix de Vente et au Frais de Sécurisation de Paiement et seront réglés par l'Acheteur au moment de l'Acceptation de la Proposition de Contrat. Les Frais d'Expédition ne sont pas dus en cas de remise en mains propres du Bien.

**NOTA BENE :** Hormis les cas d'annulation de Contrat tels qu'envisagés plus haut, les Frais d'Expédition ne seront exigibles par l'Acheteur au profit de DELIPAY qu'une fois que l'Acheteur aura confirmé la Prise de Possession du Produit.



Hormis les cas d'annulation du Contrat, les Frais d'Expédition à la charge du Vendeur ne seront exigibles au profit de DELIPAY que lorsque l'Acheteur aura confirmé la Prise de Possession du Produit.

A ce titre, une fois la Prise de Possession du Produit confirmée par l'Acheteur, le Vendeur perçoit le Prix de Vente conservé sous séquestre minoré des Frais d'Expédition qui sont mis à sa charge et ce, dans les douze (12) heures suivant la Prise de Possession (en cas de remise en mains propres) et la confirmation automatique générée par Mondial Relay®.

En cas d'utilisation du Service d'Expédition, les Utilisateurs s'engagent à prendre connaissance et à respecter les conditions générales de vente du prestataire de livraison Mondial Relay® accessibles au lien suivant : <https://www.mondialrelay.fr/envoi-de-colis/conditions-generales-de-vente>

**NOTA BENE** : En outre, les Utilisateurs s'engagent à strictement respecter les restrictions imposées par Mondial Relay® relatives aux catégories de Produits pouvant ou non être pris en charge (art. 5 « Restrictions à la prise en charge » des conditions générales de vente précitées). Ne peuvent notamment pas être pris en charge par Mondial Relay® des Produits dangereux (matières dangereuses classées par l'ADR – Accord for Dangerous goods by Road – classes 1 à 9).

Dans tous les cas, il est précisé que DELIPAY n'intervient pas en qualité de commissionnaire de transport. A ce titre, il ne saurait être responsable de toute perte, détérioration des Colis expédiés à l'Acheteur, ni au retard dans l'expédition des Colis.

Les Utilisateurs peuvent choisir de ne pas recourir au Service d'Expédition. A ce titre, le Colis sera remis en mains propres à l'Acheteur par le Vendeur dans les conditions déterminées par les Utilisateurs lors de leurs échanges de messages.

## 9.1 Frais d'expédition

Les Frais d'Expédition sont fixés dans les conditions suivantes :

Poids estimé du Produit	Frais d'Expédition
De 0 kg jusqu'à 1 kg inclus	6 €
De 1 kg jusqu'à 3 kg inclus	8 €
De 3 kg jusqu'à 5 kg inclus	10 €
De 5 kg jusqu'à 7 kg inclus	12 €
De 7 kg jusqu'à 10 kg inclus	14 €
De 10 kg jusqu'à 15 kg inclus	16 €
De 15 kg jusqu'à 30 kg inclus	20 €

DELIPAY pourra modifier le montant de ses Frais d'Expédition à tout moment dans les conditions de l'article 4 ci-dessus.

**NOTA BENE** : le prix du service dépendant du poids du produit estimé par le Vendeur, Delipay se réserve le droit, en cas de réévaluation du poids par le prestataire logistique, de réviser la tranche de poids affectée au contrat de Vente et de facturer la différence de frais au Vendeur.



## ARTICLE 10 DROIT DE RETRACTATION

Il est rappelé que le droit de rétractation ne s'applique pas aux Ventes conclues entre les Utilisateurs agissants en tant que particuliers.

## ARTICLE 11 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

DELIPAY accorde une grande importance à la protection des Données à Caractère Personnel au respect de la vie privée des Utilisateurs de son Application. A ce titre, les Utilisateurs sont invités à consulter la politique de confidentialité disponible au lien ci-après : <http://www.delipay.fr/docs/privacy-policy-fr.pdf>

## ARTICLE 12 OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE DELIPAY

### 12.1 Moyens techniques et sécurité

DELIPAY est soumise à une obligation de moyens. En conséquence, elle s'engage à faire ses meilleurs efforts pour sécuriser l'accès, la consultation et l'utilisation de l'Application conformément aux règles d'usages de l'Internet.

L'Application est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sauf en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil tel qu'interprété par les juridictions françaises ou de survenance d'un événement hors du contrôle de DELIPAY et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de l'Application et provoquant des interruptions de son accès.

En outre, DELIPAY s'oblige à fournir l'infrastructure et les moyens techniques requis pour la fourniture d'un service de qualité aux Utilisateurs équipés d'un Appareil répondant aux exigences décrites à l'article 5.1 des présentes CGU.

DELIPAY ne saurait être tenue responsable de tout défaut de fonctionnement de l'Appareil de l'Utilisateur ou de problème de compatibilité entre l'Application et l'Appareil.

DELIPAY n'est pas responsable des pannes, interruptions ou du mauvais fonctionnement des services du fournisseur d'accès à Internet de l'Utilisateur, de même que de toute cause extérieure à DELIPAY qui pourrait interrompre ou endommager l'accès aux Services de l'Application.

L'Utilisateur déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet, et en particulier reconnaître que :

- son utilisation de l'Application se fait à ses risques et périls et sous son entière responsabilité ; l'Application et les Services qui lui sont proposés sont accessibles "en état" et en fonction de leur disponibilité ;
- tout matériel téléchargé par l'Utilisateur ou obtenu de toute autre manière lors de l'utilisation de l'Application l'est à ses risques et périls ; l'Utilisateur est seul responsable



pour tout dommage subi par son Appareil ou toute perte de données consécutif au téléchargement de ce matériel ou à la consultation de l'Application ;

- il lui appartient donc de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par des éventuels virus circulant à travers l'Application ;
- aucun conseil et aucune information, qu'ils soient oraux ou écrit, obtenus par l'Utilisateur ou lors de l'utilisation de l'Application ne sont susceptibles de créer des garanties non expressément prévues par les présentes CGU ; l'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des contenus présents sur l'Application et, en conséquence, DELIPAY ne saurait être tenue responsable de dommages directs et/ou indirects découlant de l'utilisation de ces contenus ;
- il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son Appareil lui permettent l'accessibilité de l'Application et l'utilisation des Services ;
- il dispose d'une adresse de messagerie sécurisée ;
- la vitesse de transmission des informations ne dépend pas des Services offerts par DELIPAY, mais des caractéristiques inhérentes aux réseaux de communications électroniques et des caractéristiques techniques de son mode de connexion (Wifi, Edge, 3G, 4G etc.) et de son accès au réseau Internet.

Enfin, DELIPAY attire également l'attention de l'Utilisateur sur tout risque exceptionnel de réception de messages indésirables ou de messages émanant prétendument de DELIPAY.

L'Utilisateur doit être attentif et vigilant afin de ne pas être victime d'escroquerie et en avertit DELIPAY, le cas échéant, en envoyant un courrier ou un e-mail à l'adresse communiquée à l'article 21 des présentes.

A titre informatif, l'ensemble des communications envoyées aux Utilisateur à l'initiative de DELIPAY proviennent des noms de domaines delipay.fr ou delipay.io.

## 12.2 Comportements illégaux

Hormis la responsabilité encourue au titre de sa qualité d'hébergeur au sens de l'article 6.1-7° de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, DELIPAY ne saurait être tenu responsable, à quelque titre que ce soit, d'actions illégales passibles de sanctions civiles et/ou pénales, commises par ses Utilisateurs parmi lesquelles et de manière non exhaustive :

- Tous types d'escroquerie ;
- Tous types d'exercice illégal d'une profession réglementée ;
- Toute usurpation d'identité d'un tiers ;
- Toute atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers ;
- Toute atteinte aux droits de la personnalité d'un tiers, tels que le droit à l'image et le droit au respect de la vie privée.



En outre, DELIPAY est un tiers aux correspondances et relations entre l'Acheteur et le Vendeur, et exclut de ce fait toute responsabilité à cet égard.

### 12.3 Système de signalement

DELIPAY permet ainsi à ses Utilisateurs de signaler tout échange litigieux en s'adressant directement à elle par courriel avec confirmation de réception et de lecture à l'adresse suivante : [support@delipay.fr](mailto:support@delipay.fr)

DELIPAY informe les Utilisateurs du fait que le signalement de contenus litigieux émanant d'un Utilisateur pourra engendrer la suspension temporaire ou la résiliation du Compte de l'Utilisateur à l'origine du contenu litigieux sur la base des éléments de preuve fournis par l'émetteur du signalement et ce, afin d'assurer le retrait du contenu litigieux conformément aux obligations légales de DELIPAY.

L'Utilisateur dont les contenus publiés font l'objet d'un signalement sera informé de la suspension ou de la résiliation de son Compte via l'Application et/ou par e-mail à l'adresse qu'il a communiquée. Il ne sera en aucun cas informé de l'identité de l'émetteur du signalement.

En cas de publication de contenu ayant fait l'objet d'une procédure de signalement et susceptible d'être qualifiée d'infraction au regard des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'Utilisateur victime de ce contenu est également invité à saisir les autorités compétentes.

En effet, la procédure de signalement mise en place par DELIPAY ne remplace en rien une éventuelle plainte et procédure judiciaire à l'encontre de l'Utilisateur ou de tout tiers à l'origine du contenu litigieux signalé ou en lien avec celui-ci.

Tout abus du système de signalement (signalement infondé et effectué de mauvaise foi) sera également considéré comme une violation des présentes CGU et pourra entraîner la suspension / résiliation du Compte de l'Utilisateur ayant commis un tel abus, conformément à l'article 17 des présentes CGU, outre l'application de sanctions pénales conformément à l'article 6.1-4 de la Loi pour la confiance dans l'économie numérique et des poursuites judiciaires donnant lieu à l'indemnisation des victimes au titre de dommages et intérêts.

## ARTICLE 13 OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR

### 13.1 Loyauté, bonne foi et honnêteté

Durant l'utilisation des Services de l'Application, et de manière générale, l'Utilisateur s'engage à tenir régulièrement à jour les informations communiquées en accédant à son Compte depuis l'Application.

Nonobstant la coopération de DELIPAY dans le respect des obligations légales et réglementaires du Prestataire de Paiement, relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que le financement du terrorisme, DELIPAY n'a pas l'obligation légale de vérifier les informations personnelles des Utilisateurs. Cependant en cas de doute, de présence d'éléments suspects ou sur dénonciation d'un tiers laissant présumer une usurpation



d'identité, ou la mention d'informations fictives ou erronées ou toute autre atteinte à la réglementation en vigueur, DELIPAY procédera à une enquête dans les plus brefs délais et pourra rectifier, le cas échéant, les informations communiquées sans dénaturer le profil de l'Utilisateur.

Pendant toute la durée de l'enquête, DELIPAY se réserve le droit de suspendre le Compte de l'Utilisateur suspect et son accès à l'Application et d'effectuer les vérifications nécessaires, en particulier en lui demandant tout document officiel lui permettant de s'assurer de la véracité des renseignements fournis par l'Utilisateur.

L'Utilisateur sera informé de la suspension de son Compte via l'Application et/ou par e-mail envoyé à l'adresse qu'il a communiquée, conformément à l'article 17 des présentes.

Dans le cas où l'Utilisateur ne serait pas en mesure de communiquer ledit justificatif, ou en cas de violation avérée des présentes CGU, DELIPAY pourra résilier le Compte de l'Utilisateur mis en cause conformément aux conditions décrites à l'article 17 des présentes.

En outre, pendant toute la durée de l'utilisation des Services de l'Application, l'Acheteur et le Vendeur s'engagent à :

- Être honnête et sincère dans leurs déclarations et informations les concernant ;
- Ne pas utiliser les Services en vue de réaliser des Ventes illicites ou portant sur des Biens hors commerce et plus généralement en vue de réaliser des actes frauduleux ;
- Ne pas enfreindre les réglementations applicables relatives à la propriété intellectuelle et aux droits de la personnalité ;
- Ne pas troubler l'ordre public ;
- Ne pas commettre de délit de diffamation et plus largement à ne pas tenir de propos injurieux, en particulier à caractère racial ou discriminatoire ;
- Respecter les lois et règlements en vigueur ;
- Ne pas proférer d'incitation à la violence ou à la haine raciale ou faire l'apologie du terrorisme, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité ;
- Ne pas enfreindre les règles de bienséance et demeurer correct vis-à-vis des autres Utilisateurs ;
- Ne porter atteinte, d'aucune manière que ce soit, au déroulement normal des Services ainsi qu'aux infrastructures de l'Application ;
- Ne pas utiliser de robots ou d'outils autres que ceux mis à disposition par DELIPAY au sein de l'Application lors de la prise de contact avec d'autres Utilisateurs ;
- Ne pas utiliser l'Application, en tant qu'Utilisateur, pour organiser des services professionnels ;



- Ne pas faire de publicité ou d'incitation de quelque ordre que ce soit à utiliser tout autre service, concurrent ou non et à ne pas commettre de faits de concurrence déloyale ;
- Ne pas utiliser l'Application dans le but d'organiser des rassemblements ou des manifestations.
- Ne pas utiliser l'Application pour promouvoir des sites Internet illicites ou à caractère pornographique.

L'Utilisateur s'interdit en outre d'effectuer toute copie et/ou diffusion, et/ou transfert de données techniques qu'il intercepterait sur le réseau en lien avec l'Application.

### **13.2 Utilisation personnelle par l'Utilisateur**

L'Utilisateur s'engage à utiliser l'Application uniquement à des fins personnelles. Les Services ne doivent être exploités ni à des fins commerciales, ni professionnelles, ni promotionnelles, ni électorales, ni de recrutement. La création de contenu à but marketing et/ou commercial et/ou de newsletters via l'Application incluant, notamment, mais de manière non-exhaustive, des indications ou liens hypertextes renvoyant à des sites ou supports de sociétés tierces, et notamment concurrentes de DELIPAY, est formellement prohibé.

### **13.3 Responsabilité de l'Utilisateur**

L'Utilisateur est seul responsable de ses actions et des données qu'il publie via l'Application.

Si la responsabilité de DELIPAY venait à être recherchée dans le cadre du non-respect par l'Utilisateur de ses obligations, quelle que soit leur nature, l'Utilisateur garantit DELIPAY contre toute condamnation prononcée à son encontre, trouvant son origine dans la transgression de la réglementation applicable ou des présentes CGU par l'Utilisateur.

L'Utilisateur pourra rapporter les contenus illicites, portant atteinte aux lois et réglementations ou aux présentes CGU dans les conditions prévues à l'article 12.3 des présentes CGU.

### **13.4 Tenue du Compte**

L'Utilisateur doit consulter régulièrement sa messagerie électronique ainsi que son téléphone mobile dans la mesure où DELIPAY le tiendra informé, entre autres, des informations relatives à ses Services et des modifications et mises à jour éventuellement apportées. Ces informations seront envoyées aux coordonnées (e-mail et numéro de téléphone mobile) que l'Utilisateur a communiquées.

## **ARTICLE 14 PROPRIETE INTELLECTUELLE**

### **14.1 Protection au titre du droit des marques**

Les marques présentes sur l'Application sont la propriété exclusive de DELIPAY. A ce titre, DELIPAY est titulaire de l'intégralité des droits y afférents.



Au sens des articles L.713-2 et L.713-3 du code de la propriété intellectuelle, toute reproduction et/ou usage et/ou apposition partielle ou totale et/ou modification et/ou suppression des marques et des droits y afférents tels que, pour illustration et de manière non exhaustive, le slogan et le logo proposés par l'Application, par quelque procédé que ce soit, sous quelque forme que ce soit, sur quelque support que ce soit et par quelque média que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation préalable expresse et écrite de DELIPAY et est passible de poursuites judiciaires civiles et pénales.

## **14.2 Protection au titre du droit d'auteur**

### **14.2.1 Éléments appartenant à DELIPAY et ses partenaires**

DELIPAY est propriétaire exclusif, de tous les droits de propriété intellectuelle portant sur la structure et les contenus de l'Application dans le monde entier, exception faite des contenus des Utilisateurs (messagerie, description des Biens...). Les présentes CGU n'entraînent le transfert d'aucun droit de propriété intellectuelle au profit de l'Utilisateur sur la structure et/ou sur les contenus de l'Application dont DELIPAY est le propriétaire exclusif.

Toute représentation et/ou reproduction et/ou diffusion et/ou exploitation partielle ou totale des contenus et Services proposés par l'Application tels que les logiciels, les animations, icônes, les textes, les photos, les vidéos, le graphisme et plus largement la structure générale, par quelque procédé que ce soit, sous quelque forme que ce soit, sur quelque support que ce soit et par quelque média que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation préalable expresse et écrite de DELIPAY et est passible de poursuites judiciaires civiles et pénales.

Par ailleurs, DELIPAY est propriétaire exclusif de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés portant sur les communications électroniques ou papier adressées aux Utilisateurs.

### **14.2.2 Contenus publiés par les Utilisateurs**

L'Utilisateur demeure propriétaire des contenus (informations personnelles, messages, etc) qu'il publie et/ou crée sur l'Application et des droits de propriété intellectuelle et à la vie privée qui y sont attachés.

## **14.3 Licence d'utilisation**

Pendant toute la durée de l'utilisation des Services de l'Application, DELIPAY concède à titre non-exclusif, le droit d'utilisation des droits de propriété intellectuelle mentionnés plus haut aux Utilisateurs aux seules fins de l'accès aux Services et l'utilisation de l'Application et dans le strict cadre d'un usage privé, personnel, non collectif et non commercial et ce, pour le monde entier.

Toutefois, l'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser lesdits droits de manière à porter atteinte aux droits de DELIPAY, et à ce que cette utilisation ne constitue ni un acte de contrefaçon, un acte de concurrence déloyale ou un acte parasitaire.

Tout autre usage que celui prévu aux présentes CGU est soumis à autorisation écrite et préalable de DELIPAY.





## ARTICLE 15 **CONTREFAÇON, CONCURRENCE DELOYALE ET ACTE PARASITAIRE**

L'Utilisateur s'interdit formellement de concevoir un produit et/ou un service similaire à l'Application ou d'en créer une dérive, et plus largement de se rendre coupable de parasitisme, d'actes d'imitation, de dénigrement ou tout autre acte constitutif de concurrence déloyale au sens de la jurisprudence ou d'actes de contrefaçon. Le cas échéant, DELIPAY se réserve le droit d'assigner l'Utilisateur en vue d'obtenir réparation intégrale du préjudice que lui a causé par ces agissements.

## ARTICLE 16 **COMMUNICATIONS AVEC L'UTILISATEUR**

### **16.1 Notifications**

L'Utilisateur pourra recevoir des notifications via l'Application afin d'être averti d'événements importants parmi lesquels, et de manière non exhaustive à titre d'exemple :

- Un message reçu de la part d'un autre Utilisateur ;
- Un message de DELIPAY relatif au Compte de l'Utilisateur et/ou aux Services ;
- Un message de DELIPAY relatif aux opérations de maintenance de l'Application ;

L'Utilisateur pourra, depuis les paramètres de son Appareil, régler ses préférences en matière de notifications.

### **16.2 Messages publicitaires et promotionnels**

DELIPAY est libre d'afficher, dans le cadre de l'exécution des présentes CGU et par l'intermédiaire de l'Application, des messages publicitaires et/ou promotionnels en provenance d'annonceurs et d'autres partenaires tiers.

## ARTICLE 17 **LIENS HYPERTEXTES – PARTENAIRES TIERS**

Pour le cas où les Services contiendraient des liens hypertextes renvoyant vers des sites internet édités par des tiers sur lesquels DELIPAY n'exerce aucune sorte de contrôle, DELIPAY n'assume aucune responsabilité quant au contenu desdits sites tiers ou au contenu vers lequel ces liens peuvent renvoyer.

## ARTICLE 18 **FERMETURE DU COMPTE**

### **18.1 Désinstallation de l'Application par l'Utilisateur**

L'Utilisateur peut désinstaller l'Application de son Appareil à tout moment sans préavis.

Par conséquent, l'Utilisateur ne pourra plus avoir accès à l'Application à moins de la télécharger à nouveau.



## 18.2 Suppression du Compte par l'Utilisateur

L'Utilisateur peut décider de supprimer définitivement son Compte en envoyant un e-mail à DELIPAY à l'adresse électronique apparaissant à l'article 21 des présentes.

Lorsque l'Utilisateur n'a aucune Proposition de Contrat en cours d'Acceptation, ni de Contrat accepté non clôturé, il peut à tout moment fermer son Compte. La fermeture du Compte entraînera la restitution, le cas échéant, des sommes apparaissant sur son Wallet.

En supprimant le Compte, l'Utilisateur reconnaît :

- Qu'il ne pourra plus accéder aux données contenues dans le Compte,
- Qu'il ne pourra plus accéder aux fonctionnalités et aux Services de l'Application

Les fonds restant sur le Wallet Acheteur ne pourront être transférés que par virement sur le compte bancaire dont l'Utilisateur a fourni les coordonnées lors d'une Opération de Paiement. Dans les cas où le Vendeur souhaite supprimer son Compte, et que son Wallet contient des fonds, il doit nécessairement avoir obtenu le label « Profil vérifié ».

Lorsque l'Utilisateur désire recommencer à utiliser l'Application suite à une suppression de son Compte, il est dans l'obligation de s'inscrire dans les mêmes conditions que pour une première inscription.

Lors de la suppression du Compte, les Données d'authentification de l'Utilisateur seront conservées pendant le délai de 1 an à compter de cette date au regard notamment des obligations légales qui pèsent sur DELIPAY, puis supprimées définitivement à l'issue de ce délai.

Lors de la suppression du Compte, les autres données et contenus du Compte seront immédiatement anonymisés.

Au-delà des délais de conservation, DELIPAY ne saurait en aucun cas être responsable de la perte de contenus publiés ou créés par l'Utilisateur suite à la suppression de son Compte.

L'Utilisateur ne pourra pas réactiver son Compte définitivement supprimé.

## 18.3 Suspension / Résiliation du Compte par DELIPAY en cas de manquement de l'Utilisateur aux présentes CGU

En cas de manquement d'un Utilisateur aux présentes CGU, son Compte peut à tout moment être suspendu à titre conservatoire puis résilié de plein droit par DELIPAY.

DELIPAY pourra suspendre le Compte de l'Utilisateur pendant la durée nécessaire aux vérifications menées par le service client de DELIPAY à la suite d'un signalement conformément à l'article 12.3 des présentes ou en cas de manquement présumé aux CGU susceptible d'être réparé.

L'Utilisateur dont le Compte est suspendu sera informé par DELIPAY de cette décision par l'envoi d'une notification par e-mail. L'Utilisateur est invité à prendre contact avec le service client de DELIPAY par e-mail afin d'obtenir de plus amples informations sur les motifs de la suspension de son Compte, faire valoir ses observations éventuelles et/ou apporter la preuve que le manquement a été réparé.



Si dans les 30 jours de la notification de suspension du Compte, l'Utilisateur n'a pas contacté le service client de DELIPAY ou si les éléments fournis par l'Utilisateur au service client n'ont pas permis de réparer le manquement, DELIPAY pourra notifier à l'Utilisateur la résiliation de son Compte via l'Application et/ou par e-mail et informer l'Utilisateur de la durée pendant laquelle il ne pourra se réinscrire à l'Application. À défaut de précision, cette durée est fixée à 1 an à compter de la notification de la résiliation du Compte.

Lors de la suppression du Compte, les Données d'authentification de l'Utilisateur seront conservées pendant le délai de 1 an à compter de cette date au regard notamment des obligations légales qui pèsent sur DELIPAY, puis supprimées définitivement à l'issue de ce délai.

Lors de la suppression du Compte, les autres données et contenus du Compte seront immédiatement anonymisés.

Au-delà de ces délais de conservation, DELIPAY ne saurait en aucun cas être responsable de la perte de contenus publiés ou créés par l'Utilisateur suite à la résiliation de son Compte.

La résiliation du Compte entraînera la restitution, le cas échéant, des sommes apparaissant sur le Wallet de l'Utilisateur.

Les fonds restant sur le Wallet Acheteur ne pourront être transférés que par virement sur le compte bancaire dont l'Utilisateur a fourni les coordonnées lors d'une Opération de Paiement.

Les fonds restant sur le Wallet Vendeur lui seront restitués seulement s'il a obtenu le label « Profil vérifié ».

## ARTICLE 19 **CONVENTION DE PREUVE**

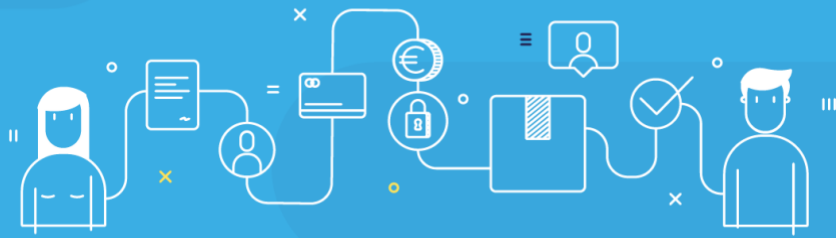
Les messages reçus par télécopie ou par voie électronique et plus généralement les documents électroniques échangés entre DELIPAY et l'Utilisateur sont des écrits électroniques au sens de l'article 1366 du code civil, et disposent de la même valeur que celle accordée à l'écrit sur support papier. Il convient de conserver les télécopies ou les écrits électroniques de telle manière qu'ils puissent constituer des copies fidèles et durables au sens de l'article 1379 du code civil.

## ARTICLE 20 **RENONCIATION TEMPORAIRE**

Le fait pour l'une ou l'autre des Parties de ne pas se prévaloir d'une ou plusieurs stipulations des CGU ne pourra en aucun cas impliquer la renonciation par cette Partie à s'en prévaloir ultérieurement.

## ARTICLE 21 **NULLITE – DIVISIBILITE**

Si l'une quelconque des dispositions du CGU est déclarée nulle ou sans objet au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant



autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres dispositions.

## ARTICLE 22 CONTACTS

DELIPAY peut être contacté par l'Utilisateur par courrier électronique à l'adresse suivante : [support@delipay.fr](mailto:support@delipay.fr).

## ARTICLE 23 LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

### 23.1 Loi applicable

Les présentes CGU sont soumises au droit français. Il en est ainsi pour les règles de fond, comme pour les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

### 23.2 Règlement des litiges

Sans préjudice des procédures de gestion des réclamations décrites à l'article 7.4, en cas de différend relatif à la formation, l'interprétation, l'exécution ou la fin des présentes CGU, l'Utilisateur s'engage préalablement à toute autre démarche judiciaire ou extra-judiciaire, à contacter directement DELIPAY par écrit (par e-mail à l'adresse e-mail communiquée à l'article 21 des présentes CGU) afin de tenter de résoudre ce litige amiablement.

En cas d'échec, conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, l'Acheteur qui acquitte les Frais de Sécurisation de Paiement est informé que DELIPAY adhère au Centre de médiation et de règlement amiable des huissiers de justice (MEDICYS).

Ainsi, l'Acheteur peut recourir gratuitement à la médiation en contactant le centre de médiation MEDICYS en accédant à la plateforme de règlement des litiges : <https://medicys-consommation.fr/>

En parallèle, l'Acheteur est informé qu'il peut choisir d'avoir recours gratuitement à la médiation et peut présenter ses réclamations éventuelles sur la plateforme de résolution des litiges mise en ligne par la Commission européenne à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

SAUF DISPOSITIONS IMPERATIVES PLUS FAVORABLES A L'UTILISATEUR, TOUTE CONTESTATION OU LITIGE RELATIF A LA FORMATION, L'INTERPRETATION, L'EXECUTION OU LA FIN DES PRESENTES OU EN RELATION AVEC LES PRESENTES CGU ET QUI N'AURAIT PU ETRE RESOLUE AMIABLEMENT SERA SOUMIS AUX JURIDICTIONS COMPETENTES DE METZ (FRANCE).